

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juillet à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi : 27 conseillers en exercice, dans la salle Messidor au centre socioculturel, sous la présidence de Madame Séverine MARTIN, Maire.

Madame Séverine MARTIN déclare la séance ouverte à 19H03.

Présents : M. CHARDIN, Mme RIGAL, M. PISANO, Mme DESMEDT, Mme COLLINO, Mme RIPPE, Mme FLEUREAU, Mme CORVEST, Mme ALVES, Mme BENOIT, M. AUDONNEAU, M. SELIER, M. DETTMANN, Mme CASTELLO, M. DELPORTE.

Absents : Mme BONNET (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), M. BASILE (pouvoir donné à Mme DESMEDT), Mme PETITPAS (pouvoir donné à Mme FLEUREAU), M. VERGNIEUX (pouvoir donné à M. PISANO), M. BONNEHON (pouvoir donné à Mme RIPPE), Mme LARGEAU (pouvoir donné à M. SELIER), M. GRANGIER (pouvoir donné à Mme ALVES), M. SALANON (pouvoir donné à Mme CORVEST), Mme KOCH, M. MYOTTE, M. RAMOS.

Secrétaire de séance : Mme RIGAL.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

➤ Le compte rendu du conseil municipal du 09 juin 2021 est approuvé par 23 voix et une abstention (M. AUDONNEAU).

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

🔗 **Décision 08– 2021** en date du 03 juin 2021 acceptant la proposition de la société ANIM'LOC – 9 bis rue des Sabotiers –22480 CANIHUEL pour la location d'une patinoire synthétique du lundi 06 décembre 2021 au dimanche 12 décembre 2021 et pour un montant de 13 500,00 € HT.

🔗 **Décision 09– 2021** en date du 16 juin 2021 fixant les tarifs les sorties organisées par le Club Des Jeunes sont fixés comme suit :

- Le 07 juillet 2021 au parc des Thermes soirée demi-finale euro : 4 € par personne
- Le 13 juillet 2021 Escape Game « SENSAS » (selon le quotient familial):

Tranche QF	Coût
T9 de 1500,01€	24,80 €
T8 de 1300,01€ à 1500,00€	22,30 €
T7 de 1150,01€ à 1300,00€	19,80 €
T6 de 1000,01€ à 1150,00€	17,40 €
T5 de 850,01€ à 1000,00€	14,90 €
T4 de 700,01€ à 850,00€	12,40 €
T3 de 550,01€ à 700,00€	9,90€
T2 de 400,01 à 550,00€	7,40€
T1 de 0 à 400,00€	5,00 €

↳ **Décision 10– 2021** en date du 16 juin 2021 acceptant, en vue d'un nouveau marché de fournitures de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et municipaux pour une durée d'un an renouvelable deux fois, la proposition la mieux disante au vu des critères d'appréciation énoncés dans le règlement de consultation, de la Société Yvelines Restauration – ZA le Pâtis – 12 rue Clément Ader – 78120 Rambouillet.

↳ **Décision 11– 2021** en date du 22 juin 2021 acceptant, en vue d'établir un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle à Forges-les-Bains, la proposition du groupement (mandataire du groupement) – C+O IDF2 ARCHITECTE 79, rue Victor Hugo – 94200 Ivry-Sur-Seine en ce sens et avec les caractéristiques ci-après :

Montant prévisionnel provisoire des travaux : 400 000 € HT,

Mission de base : 32 800 € HT

Autres missions de maîtrise d'œuvre, OPC : 6 000,00 € HT

Durée des travaux : 14 mois à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs

↳ **Décision 12– 2021** en date du 24 juin 2021 acceptant en vue d'organiser un spectacle pyrotechnique dans le parc des Thermes, le vendredi 02 juillet 2021, le devis proposé par la société ARTEVENTIA – Boiteaux – 78660 ABLIS pour cette prestation et pour un montant de 4 375,00 € HT ;

↳ **Décision 13– 2021** en date du 24 juin 2021 acceptant, en vue d'organiser une soirée « DISCO » dans le parc des Thermes, le vendredi 02 juillet 2021 de 20h00 à 04h00, le devis proposé par Monsieur Alexandre MOULIS – 53 rue Pierre Mendès France – 91380 Chilly-Mazarin, Disque Jockey pour cette prestation et pour un montant de 1000,00 € ;

↳ **Décision 14– 2021** en date du 08 juillet 2021 acceptant, en vue de poursuivre la réflexion sur l'aménagement du secteur du futur pôle d'échanges multimodal de Bajolet (gare autoroutière et ses abords), de passer une convention avec le CAUE pour un montant d'adhésion de 396,01 € et une prestation de convention d'objectifs de 2 500,00 € au total pour les communes de Forges-les-Bains et Angervilliers afin de réaliser un plan programme sur ce secteur

Débat :

Décision 08-2021 :

Question : Benjamin Delporte : Est-ce la location de la même patinoire ? Y-aura-t-il un planning ? Car certaines classes n'ont pas pu y participer et des parents se sont présentés et ont trouvé porte close.

Réponse : Séverine Martin et Christelle Rippe : Il s'agit de la même patinoire qui sera installée aux Parc des Thermes, la seule différence est que la société nous offre la piste de luge. Il y aura, comme l'année précédente, des créneaux de réservés aux écoles (libre inscription par les enseignantes) et à l'ALSH. Aussi, comme l'année précédente, les horaires seront bien précisés et communiqués.

Décision 09-2021 :

Question : Benjamin Delporte : Combien d'enfants ont participé ? Et quel a été le coût pour la mairie ?

Réponse : Valérie Rigal : 24 enfants ont participé pour la semaine du 07/07/2021 et 8 enfants pour l'Escape Game. Cela a coûté 446 €.

Décision 10-2021 :

Question : Benjamin Delporte : pas de consultation de la commission, est-ce une volonté ?

Réponse : Sabelyne Desmedt et Séverine Martin : Non pas spécialement. Le marché devait être renouvelé avant la fin de l'année et devant les propositions faites par le prestataire, des décisions rapides devaient être prises, nous avons choisi d'associer les principaux intéressés : les parents et associations de parents d'élèves.

Décision 11-2021 :

Question : Benjamin Delporte : Peut-on avoir des précisions sur la correspondance du montant car je ne connais pas l'école ?

Réponse : Sabelyne Desmedt : Il s'agit de l'agrandissement du réfectoire et de la cuisine, de la création d'une salle de classe et d'un dortoir, de l'installation d'une ventilation, du remplacement de certaines menuiseries et de la création d'un vestiaire pour le personnel.

Pour les travaux de parkings, cela fait partie d'un autre budget. Il s'agit de créer plus de places de parking pour tenter de résoudre les problèmes de circulation et parking à un instant précis pendant une durée déterminée.

Décisions 12-2021 et 13-2021:

Question : Benjamin Delporte : Combien de devis minimum ont été demandés ? Et peut-on les voir ?

Réponse : Séverine Martin : A chaque fois, trois devis minimum sont demandés. Oui il faut demander à l' élu en charge de ces événements ou au responsable de service.

Décision 14-2021 :

Question : Benjamin Delporte : Peut-on avoir plus d'informations sur ce projet ?

Réponse : Séverine Martin : Le projet doit être initié par la CCPL, cela doit être porté auprès de l'état. Il s'agit de doter le territoire d'une gare multimodale supplémentaire.

Question : Pierre Audonneau : Comment se fait-il que les décisions 11 et 14 n'ont pas été prises en commissions ?

Réponse : Séverine Martin : Concernant la décision 11, la discussion a eu lieu en commission scolaire et réunions ouvertes avec les principaux intéressés (enseignants, personnel, parents associations, Savac, habitants de quartier...) et déjà évoqué en Conseil Municipal.

Question : Pierre Audonneau : Lors de la dernière commission travaux, il avait été évoqué une possible commission le 15/06/2021 ? N'ayant pas reçu d'invitation, a-t-elle eu lieu ?

Réponse : Séverine Martin : Non. Gaëtan Grangier enverra les invitations pour la prochaine commission.

Question : Pierre Audonneau : Concernant le montant de 400 000 euros, ils ne sont pas au budget. Sur la ligne 21312 section investissement, bâtiment scolaire, il n'y a que 14 000 euros.

Réponse : Christian CHARDIN : Sur la ligne suivante (immobilisation sur bâtiments), il y a 732 000 euros, ce qui est largement suffisant.

Question : Pierre Audonneau : Le budget analytique est donc faux .

Réponse : Séverine Martin : Le budget est validé par la trésorerie publique. Pour information, nous avons une nouvelle trésorière qui a aussi une nouvelle façon de faire. Nous en avons la démonstration au point n°6.

Concernant la décision 14, c'est une décision qui revient à l'état sur proposition de la CCPL. Le choix du projet doit être choisi par rapport à deux endroits. Il y a une volonté de démarrage rapide.

Question : Pierre Audonneau : Cela n'a pas été évoqué lors du dernier conseil communautaire du 08 juillet ?

Réponse : Séverine Martin : Non car aucune décision n'est prise, nous avons été contactés par Vinci/Cofiroute. Mais je crois que cela été initié par la CCPL en fin de mandat précédent et que Monsieur Vera avait constaté que la gare autoroutière de Briis-sous-Forges arrivait à saturation.

Réponse : Pierre Audonneau : je me souviens effectivement du projet. Mais pas que ce soit lui l'initiateur.

3. INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE ELARGI DE FORGES-LES-BAINS

Rapporteur : Monsieur PISANO

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 424-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune,

CONSIDERANT que ce secteur constitue le « cœur de village » des Forgeois, principale centralité administrative, historique, commerciale de services et équipements de la commune, et qu'il présente une identité urbaine et un patrimoine bâti et paysager particuliers dont il convient de maîtriser l'évolution,

CONSIDERANT les risques liés au ruissellement des eaux pluviales et la vulnérabilité du territoire lié à la topographie prononcée, et accentuée par l'imperméabilisation progressive des sols, notamment sur le hameau de Malassis.

CONSIDERANT la présence de secteurs de sensibilité écologique majeurs à l'image des zones humides avérées et potentielles à préserver.

CONSIDERANT que le devenir architectural, urbain, environnementale et paysager de ce secteur constitue un enjeu urbain qui nécessite la réalisation d'études permettant à la Ville de mieux définir et préparer son évolution urbaine,

CONSIDERANT donc l'intérêt général que présente ce secteur, et la nécessité de prévenir la réalisation de toute construction, travaux, ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse sa réalisation future.

Débat :

Question : Sandra Castello : Peut-on avoir des précisions sur la synthèse ?

Réponse : Rémi Pisano : dans le but d'une modification de PLU et parce que le PLU actuel ne permet pas de limiter la densification, de préserver l'environnement et le patrimoine et donc d'éviter d'amplifier davantage les phénomènes de ruissellement, il est proposé cette délibération afin de permettre le temps de cette modification , environ 9 mois, de surseoir à statuer , c'est-à-dire de permettre de stopper des constructions qui ne seraient pas en adéquation avec les dispositions de cette modification à condition de les motiver. Ceci

sur un périmètre défini (cf annexe zones en couleur) avec le cabinet choisi et voté lors du dernier conseil municipal où il a été identifié de fortes zones à risque. Aujourd'hui le PLU autorise des projets 4 fois plus dense que la moyenne. Les éléments de la modification seront abordés en commission mi-septembre puis expliqués en réunion publique.

Question : Benjamin Delporte : Est-ce que cela veut dire plus de pouvoir de dire non par la mairie ?

Réponse : Séverine Martin : La mairie doit justifier toutes les décisions négatives, elle devra le faire de la même manière en cohérence avec la future modification sur ce périmètre.

Question : Jörg Dettmann : Suite au nouveau projet de la nouvelle gare autoroutière, les prix à Bajolet et Bois d'Ardeau vont flamber, mais je ne souhaite pas devenir l'annexe de la ville.

Réponse : Séverine Martin : Possible oui, la modification devrait permettre de contrôler.

Réponse : Rémi Pisano : Il y a une incidence de fait sur les infrastructures telles que les écoles : beaucoup de constructions attirent des familles avec enfants en bas âge.

Question : Jörg Dettmann : En ce qui me concerne, une gare autoroutière attire une clientèle que je ne souhaiterais pas voir à Forges-les-bains pour garder un esprit village.

Réponse : Séverine Martin : la construction de la nouvelle gare autoroutière se fera sur les exemples de Briis-sous-forges ou Longvilliers, je vous invite à aller voir la gare de Longvilliers.

Question : Sandra Castello : Est-ce un début de modification du PLU ?

Réponse : Rémi Pisano : Non, c'est un sursis par rapport aux promoteurs et à leurs projets de densification.

Question : Sandra Castello : D'accord pour attendre les 8-9 mois de modifications du PLU.

Question : Yannick Sellier : quelles sont les limites ?

Réponse : Séverine Martin : Actuellement le PLU permet sur 1 hectare de faire 45 logements, on souhaiterait arriver à 15 logements environ par hectare, et donc de passer à des divisions de terrain de 250m² à des terrains de 600 m² environ.

Question : Yannick Sellier : Concernant le ruissellement, pourquoi certaines zones ne sont pas sur le plan tels que Vitalis ou le Pré aux chevaux ?

Réponse : Rémi Pisano : Le périmètre défini concerne le sursis à statuer et non la modification. Cette dernière concernera tout Forges. Il sera temps d'étudier les ruissellements mais il nous faudra surveiller toutes les constructions, le cabinet a étendu son périmètre mais tout ne pourra pas être mis sur le sursis.

Réponse : Séverine Martin : nous avons identifié des terrains constructibles vulnérables dans l'immédiat. Le sursis ne sert pas à régler les problèmes d'eau sur Vitalis ou le pré aux chevaux.

Question : Pierre Audonnet : Problème de forme sur la délibération, « vu l'avis de la commission urbanisme » il faut préciser la date.

Réponse : Séverine Martin : Il s'agit d'un document type, on va supprimer « vu l'avis de la commission urbanisme » sur la disposition, est-ce que cela convient ?

Vote :

➤ *Le conseil, par 20 voix pour, 2 abstentions (Yannick Sellier et Juliette Largeau) et 2 contre (Pierre Audonnet et Karine Bonnet) autorise l'instauration en ces termes d'un périmètre d'étude sur le secteur du centre-ville élargi de Forges-les-bains.*

4. DELIBERATION CADRE RELATIVE A L'APPRENTISSAGE

Rapporteur : Madame DESMEDT

Le conseil municipal a délibéré en juillet 2020 pour autoriser le Maire à recruter sur l'école maternelle un jeune préparant le CAP petite enfance. Cet(te) apprenti(e) est ainsi présent(e) deux semaines sur quatre à l'école maternelle.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à recruter deux jeunes en contrat d'apprentissage, afin d'assurer un temps complet sur l'école.

Débat :

Question : Sandra Castello : Quel est le budget de l'alternance ?

Réponse : Séverine Martin : 500 euros pour la rémunération de la stagiaire, mais nous n'avons pas le coût de l'école pour les deux prochaines stagiaires. Dès que j'aurai la précision sur le montant, il sera communiqué.

Il y aurait 2 alternants à la rentrée pour les 4 jours d'école, ce qui équivaut à 1 équivalent temps plein.

5 Atsem pour 6 classes cette année, c'est plutôt confortable. Il n'y a pas d'obligation à autant d'Atsem

Question : Jörg Dettmann : Ne serait-ce pas plus intéressant d'embaucher ?

Réponse : Séverine Martin et Sabelyne Desmedt : Par rapport à l'année dernière où nous avons une alternante, il est plus intéressant au niveau budget de prendre deux alternances que d'embaucher et nous n'avons pas de poste ouvert.

Question : Sandra Castello : quel est le salaire d'une Atsem ?

Réponse : Séverine Martin : Le coût brut chargé d'une ATSEM est de 30 à 38 000 € selon son ancienneté.

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 24 voix pour, approuve la délibération cadre relative à l'apprentissage*

5. DELIBERATION CADRE POUR LES EFFECTIFS CONTRACTUELS DANS LES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Mesdames DESMEDT et RIGAL

Il s'agit de la délibération qui fixe les effectifs plafonds pour les services périscolaires et extrascolaires. À noter l'ajout dans la délibération cadre d'un poste à mi-temps, pour venir seconder l'agent titulaire chargé d'encadrer le Conseil Municipal des Jeunes.

Débat :

Question : Sandra Castello : pourquoi les indices augmentent ?

Réponse : Séverine Martin : Les agents concernés ne touchaient pas le Smic, en augmentant l'indice cela permet qu'ils puissent le toucher.

Question : Sandra Castello : un mi-temps pour le CMJ, cela correspond à combien d'heures ?

Réponse : Valérie Rigal : c'est sur une base de 35H afin d'aider l'agent en charge et éviter qu'il ne s'épuise.

Question : Sandra Castello : est-ce que du coup cela ne concerne pas aussi le point 10 pour le BAFA ?

Réponse : Séverine Martin : Les 10 points d'indice supplémentaires sont actuellement accordés uniquement aux animateurs au service périscolaire s'ils ont le BAFA ou un équivalent. Il s'agit d'un poste nouveau, pour lequel nous n'avons pas suffisamment d'informations. Dès que nous aurons plus de précisions, il sera possible de rajouter ultérieurement la mention des 10 points supplémentaires.

Question : Pierre Audonneau : Est-ce que le surcoût est prévu au budget ?

Réponse : Séverine Martin : le surcoût prévu représente 4 700 euros brut chargé sur l'année. Cette décision qui est légale aurait dû être prise avant. La revalorisation par rapport au SMIC, sera payée au mois d'août et correspond jusqu'à la fin de l'année à environ 1 200 euros. Le budget le permet.

Le budget du chapitre 012 (frais de personnel) est calculé en début d'année avec une marge permettant d'assurer les éventuelles augmentations de salaires et évolutions de carrières.

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 24 voix pour, approuve la délibération cadre pour les effectifs contractuels dans les services périscolaires et extrascolaires*

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur CHARDIN

Par délibération du 9 juin 2021, le conseil municipal a acté le versement de 1 000 € à l'association ETOSHA pour financer le projet « histoires de terre et de famille ». Il est nécessaire de porter les crédits au compte 6745 pour pouvoir effectuer le versement. La Décision Modificative N°1 du budget prévisionnel 2021 proposée est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Compte 6745 (subventions aux personnes de droit privé) : + 1 000,00 €

Compte 022 (dépenses imprévues) : - 1 000,00 €

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 24 voix pour, approuve la décision modificative du budget communal*

7. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (CCPL) POUR LA LOCATION DE BENNES PAR LA MAIRIE ET POUR LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS AUX FORGEOIS

Rapporteur : Madame MARTIN

L'objectif de cette convention est de définir les modalités de remboursement par les communes des sommes avancées par la CCPL pour l'acquisition de composteurs ou la location de bennes auprès du SIREDOM à des tarifs préférentiels.

Débat :

Question : Benjamin Delporte et Sandra Castello : Y-avait-il bien 3 modèles de composteurs ? Pourriez-vous redonner les tarifs ? Et combien de composteurs ont été commandés ? Le projet sera-t-il renouvelé

Réponse : Séverine Martin : 14 bio sceaux (1,20 euros HT après subvention) 1,44 euros TTC, 8 composteurs plastique (22,88 euros HT) 27,45 euros TTC, 50 composteurs bois (32,01 euros HT) 38,41 euros TTC. Je n'ai pas eu d'informations sur son renouvellement immédiat.

Vote :

➤ Le conseil à l'unanimité par 24 voix pour, approuve la convention avec la communauté de commune des pays de Limours (CCPL) pour la location de bennes par la mairie et pour la fourniture de composteurs aux Forgeois

8. QUESTIONS DIVERSES

Question : Benjamin Delporte : Concernant l'arrivée de la fibre, la mairie a lancé une communication pour Orange, à la réunion publique il a été dit que le 29/07 il y aurait 4 autres fournisseurs disponibles (coriolis, knet, kiwi et nordnet.), il n'y a pas de communication à leur sujet?

Réponse : Séverine Martin : en mairie nous n'avons qu'une communication sur Orange tant qu'il est prioritaire.

Réponse : Irène Corvest : Sur la fibre il y a 3 mois de priorité à celui qui fait les travaux, c'est-à-dire qu'Orange ayant fait les travaux est prioritaire pendant trois mois sur les autres. Les autres opérateurs doivent attendre pour démarcher.

Réponse : Séverine Martin : La mairie ne peut communiquer sur les autres fournisseurs : on communiquera de nouveau le lien du site Essonne numérique pour que les Forgeois puissent avoir des informations.

Question : Benjamin Delporte : Depuis le premier conseil on a constaté l'absence de Mr Ramos à tous les conseils ? Nous aimerions savoir pourquoi il n'assume pas son rôle d' élu ?

Réponse : Séverine Martin : Parce qu'il est gravement malade.

Question : Benjamin Delporte : Vous avez communiqué timidement sur les caméras ! On aimerait savoir où en était la réflexion, vous parliez d'une réunion publique ?

Réponse : Rémi Pisano : Le projet est en phase d'étude. On a fait le tour de Forges avec différents prestataires pour des conseils sur les zones d'implantation et le type de caméra. Il faut avoir les dispositions légales de la gendarmerie. Une réunion publique est prévue avec tous les interlocuteurs pour expliquer ce qui peut être mis en place quand on aura quelque chose de concret.

Question : Pierre Audonneau : Je suis étonné de l'absence de Mme Belkacem, DGS ?

Réponse : Séverine Martin : Cela faisait partie de l'information prévue en fin de conseil Madame Belkacem quitte la commune le 09/09/2021 pour la commune des Clayes-sous-Bois.

Question : Yannick Sellier : Peut-on avoir le planning des conseils municipaux à l'année ?

Réponse : Séverine Martin : Oui, sans garanties qu'il n'y ait pas de modifications.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.



Le maire,

Séverine MARTIN